

# CONSEIL MUNICIPAL des Jeunes



# LE CMJ, de quoi s'agit-il ?

**C'est une instance de rencontres, d'échanges, de discussions, d'expression et de réflexion, où les jeunes élus peuvent faire des propositions et mener des actions concrètes.**

Les jeunes, élus par leurs camarades des classes de CM1 à la 3ème, s'y réunissent pour **débattre** sur leurs idées et **réaliser ensemble des projets** au service de tous les jeunes de Pionnat, Cressat et Vigeville.

Les jeunes conseillères et conseillers municipaux sont élus pour **deux ans**.

**Une campagne électorale** sera relayée sur le site internet de la Mairie (<https://cmj.mairie-pionnat.com/>) à partir de **projets qu'ils souhaitent réaliser**.

Afin de permettre à chaque enfant de voter les **élections** auront lieu **sur deux jours en Mairie le 25 octobre et 27 octobre aux horaires habituels d'ouverture (8h30 - 12h30 et 13h00-17h00)**.

L'installation du conseil des Jeunes aura lieu le **14 novembre à Pionnat**.

Le CMJ est constitué de **15 conseillers de démocratie locale** pour l'ensembles des communes.

Les **conseillères** et conseillers municipaux jeunes se réunissent :

- au moins 6 fois par an.
- une à deux fois par mandat en séance plénière dans la salle du Conseil Municipal avec le Conseil adultes.

**Vous devez retourner votre dossier de candidature avant le 16 octobre à votre mairie.**